

# Comptes annuels Exercice 2023

Association Vivre et devenir  
Villepinte – Saint-Michel



# ASSOCIATION VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE – SAINT-MICHEL

Association reconnue d'Utilité publique - Décret 12/2/1920

Siège social : 2, Allée Joseph Récamier – 75015 PARIS

Comptes arrêtés le 25 avril 2024 lors de la réunion du conseil d'administration

---

## Comptes annuels

Les comptes se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2023 :

Total du bilan :	139 335 675 €
Résultat comptable - Excédent (avant reprise résultat)	2 168 923 €
Reprise résultat	-69 818 €
Résultat effectif	2 099 105 €
- excédent de l'activité en propre	286 289 €
- excédent de l'activité sous gestion contrôlée	1 812 816 €

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>Etats financiers .....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>L'association Vivre et devenir.....</b>	<b>8</b>
	2.1. Présentation de l'association .....	8
	2.2. Gouvernance.....	8
	2.3. Etablissements et services.....	9
	2.4. Valeurs de l'association Vivre et devenir .....	9
<b>3.</b>	<b>Principes, règles et méthodes comptables .....</b>	<b>11</b>
	3.1. Principes comptables retenus par l'association .....	11
	3.2. Correction d'erreur comptable et de présentation .....	11
	3.3. Faits majeurs 2023 et éléments significatifs intervenus depuis la clôture.....	12
	3.3.1. Modification du périmètre de l'association .....	12
	3.3.2. Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice....	12
	3.3.3. Evènements significatifs postérieurs à la clôture .....	13
	3.4. Changement de méthode d'estimation .....	13
	3.5. Organisation comptable .....	13
	3.6. Comptes de liaison.....	13
	3.7. Autres règles comptables spécifiques .....	14
	3.8. Détermination du résultat .....	14
<b>4.</b>	<b>Règles comptables spécifiques .....</b>	<b>17</b>
	4.1. Immobilisations .....	17
	4.2. Amortissements des immobilisations .....	18
	4.3. Etat des stocks.....	19
	4.4. Etats des créances .....	19
	4.5. Etats des placements.....	20
	4.6. Fonds associatifs avec ou sans droit de reprise .....	20
	4.7. Les provisions réglementées.....	21
	4.8. Les provisions pour risques et charges .....	21
	4.9. Les Fonds dédiés .....	22
	4.10. État des dettes .....	25
	4.11. Résultat exceptionnel .....	26
<b>5.</b>	<b>Autres Informations .....</b>	<b>27</b>
	5.1. Effectifs .....	27
	5.2. Engagements hors bilan .....	27
	5.3. Rémunérations des administrateurs de l'association.....	28
	5.4. Honoraires du commissaire aux comptes .....	28
	5.5. Contributions volontaires en nature .....	29

# 1. Etats financiers

Bilan Actif	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 2023	Net au 2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	46 687	46 687		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs	940 225	920 375	19 850	51 144
Autres Immobilisations incorporelles	228 150	188 507	39 643	46 748
Immobilisations incorporelles en cours	3 573		3 573	3 573
Avances et acomptes	768		768	18 432
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	4 833 881	608 912	4 224 969	3 984 665
Constructions	122 576 664	56 415 265	66 161 399	62 780 737
Installations techniques, matériels et outillages	8 184 348	6 936 809	1 247 539	1 298 726
Autres immobilisations corporelles	15 689 440	10 251 315	5 438 125	4 151 571
Immobilisations corporelles en cours	450 390		450 390	5 177 579
Avances et acomptes	-		-	495
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	40 600		40 600	40 600
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	1 600		1 600	1 600
Créances rattachées aux participations	242 470		242 470	237 956
Prêts	812 445		812 445	820 157
Autres immobilisations financières	234 619		234 619	234 144
<b>Total I</b>	<b>154 285 860</b>	<b>75 367 871</b>	<b>78 917 989</b>	<b>78 848 125</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	254 434		254 434	374 132
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	120 972		120 972	38 230
<b>Créances</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	5 396 006	757 420	4 638 586	5 535 496
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 485 975	429 217	3 056 758	3 719 915
<b>Autres postes de l'actif circulant</b>				
Valeurs mobilières de placement Instruments d	23 327 135		23 327 135	27 015 134
Disponibilités	28 755 456		28 755 456	20 456 236
Charges constatées d'avance	264 344		264 344	310 681
<b>Total II</b>	<b>61 604 322</b>	<b>1 186 636</b>	<b>60 417 686</b>	<b>57 449 823</b>
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>215 890 182</b>	<b>76 554 507</b>	<b>139 335 675</b>	<b>136 297 948</b>

\* Sur N-1 les chiffres des postes « Valeurs mobilières et Disponibilités » devraient respectivement être de « 21 801 004,37€ » et « 25 670 364,90€ ».

<b>Bilan Passif</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	<b>19 586 645</b>	19 586 645
Fonds propres statutaires	15 177 437	15 177 437
Fonds propres complémentaires	4 409 208	4 409 208
Fonds propres avec droit de reprise	<b>723 830</b>	723 830
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	723 830	723 830
Ecarts de réévaluation		
Réserves	31 339 082	31 977 310
Réserves statutaires ou contractuelles	508 764	508 764
Réserves pour projet de l'entité	28 237 361	28 875 589
<i>Dont réserves des activités sous gestion contrôlée</i>	<i>28 237 361</i>	<i>28 875 589</i>
Autres réserves	2 592 957	2 592 957
Report à nouveau	- 3 581 811	- 2 169 563
<i>Dont report à nouveau des activités sous gestion contrôlée</i>	<i>- 3 577 372</i>	<i>- 2 327 982</i>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>2 168 923</b>	<b>- 631 951</b>
<i>Dont excédent ou déficit des activités sous gestion contrôlée</i>	<i>1 882 633</i>	<i>- 1 199 608</i>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>50 236 669</b>	<b>49 486 271</b>
Subventions d'investissement	7 933 839	7 283 109
Provisions réglementées	1 940 660	1 940 660
<b>Total I</b>	<b>60 111 167</b>	<b>58 710 040</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	42 690	42 788
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	3 284 597	3 120 575
Fonds dédiés à l'investissement	16 682 434	17 377 291
<b>Total II</b>	<b>20 009 721</b>	<b>20 540 655</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	1 078 507	946 339
Provisions pour charges	5 762 480	5 846 086
<b>Total III</b>	<b>6 840 987</b>	<b>6 792 425</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	32 430 894	32 458 866
Emprunts et dettes financières diverses	1 421 924	1 453 411
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 904 702	2 682 381
Dettes fiscales et sociales	11 704 486	11 150 821
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 855	428 082
Autres dettes	3 834 901	2 075 544
Produits constatés d'avance	10 039	5 725
<b>Total IV (1)</b>	<b>52 373 800</b>	<b>50 254 829</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>139 335 675</b>	<b>136 297 948</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	30 504 151	31 032 360
Dont à moins d'un an (a)	21 869 649	19 222 469
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		

<b>Compte de résultat (1/2)</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	11 814	11 839
Ventes de biens et de services		
Ventes de marchandises	224 967	165 684
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de services	6 376 004	5 532 779
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	<b>3 767 886</b>	<b>2 948 038</b>
Produits de tiers financeurs	102 895 987	94 698 515
Concours publics	100 387 088	92 849 316
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	<b>88 151 219</b>	<b>72 606 669</b>
Subventions d'exploitation	2 029 926	1 145 476
Ressources liées à la générosité du public	29 396	495 815
Contributions financières	449 577	245 000
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	1 489 563	1 772 066
Utilisation des fonds dédiés	2 581 667	2 628 388
Autres produits	191 611	401 565
<b>Total I</b>	<b>113 771 613</b>	<b>105 247 928</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	107 693	60 142
Variation des stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	1 400 618	1 749 100
Variation de stock	119 698	6 740
Autres achats et charges externes	22 550 903	20 812 507
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	7 615 804	7 117 829
Salaires et traitements	48 596 216	45 249 388
Charges sociales	19 753 832	18 886 675
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 154 629	6 225 510
Dotations aux provisions	743 209	1 071 286
Reports en fonds dédiés	3 327 147	4 523 751
Autres charges	309 268	157 862
<b>Total II</b>	<b>111 679 018</b>	<b>105 860 789</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>2 092 595</b>	<b>-612 861</b>

<b>Compte de résultat (2/2)</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	709 934	415 051
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	233 541	
<b>Total III</b>	<b>943 475</b>	<b>415 051</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	934 835	784 927
Autres charges financières		
<b>Total IV</b>	<b>934 835</b>	<b>784 927</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>8 640</b>	<b>-369 876</b>
<b>3. RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)</b>	<b>2 101 235</b>	<b>-982 736</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	84 027	108 762
Sur opérations en capital	289 362	492 808
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	166 980
<b>Total V</b>	<b>373 390</b>	<b>768 550</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	100 291	186 008
Sur opérations en capital	68 489	188 206
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	50 000	10 737
<b>Total VI</b>	<b>218 780</b>	<b>384 950</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>154 610</b>	<b>383 600</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>86 921</b>	<b>32 814</b>
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Vii)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+IX+VI)</b>	<b>115 088 477</b>	<b>106 431 530</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII)</b>	<b>112 919 554</b>	<b>107 063 481</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>2 168 923</b>	<b>-631 951</b>
<i>Dont excédent ou déficit des activités sous gestion contrôlée</i>	<i>1 882 633</i>	<i>-1 199 608</i>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 168 923</b>	<b>-631 951</b>
REPRISE DE RESULTAT N-2	-69 818	185 659
<b>RESULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE</b>	<b>2 099 105</b>	<b>-446 292</b>
Dont Résultat gestion propre	286 289	567 656
Dont Résultat gestion contrôlée	1 812 816	-1 013 949

## 2. L'association Vivre et devenir

---

### 2.1. Présentation de l'association

L'association Vivre et devenir- Villepinte- Saint-Michel accueille, soigne et accompagne les personnes parmi les plus fragiles de la société.

L'association a été créée en 1918 par la congrégation des Sœurs de Marie-Auxiliatrice et a été reconnue d'utilité publique en 1920.

Aujourd'hui, l'association accompagne chaque année plus de 4000 personnes fragilisées par la maladie, le handicap, des difficultés sociales ou la dépendance et emploie plus de 1600 salariés.

Vivre et devenir accompagne les personnes dans leur projet de vie. Ceci peut se faire au sein des établissements spécialisés, quand cela est nécessaire, mais aussi par un suivi au plus près du milieu ordinaire (école, domicile...) grâce à des structures de coordination et à la mise en place de réponses innovantes.

L'association s'est fortement développée au cours des dix dernières années. Elle est passée de 8 établissements et services en 2009 à 32 en 2023. Cette croissance a été possible grâce à la réponse à des appels à projets et à des rapprochements avec d'autres associations.

Le projet associatif 2022-2026 renforce et guide cette dynamique de croissance. Sa vision : apporter une présence à chacun et un horizon pour tous.

### 2.2. Gouvernance

L'association est organisée comme suit :

- L'assemblée générale donne les grandes orientations,
- Le conseil d'administration et le bureau assurent la gouvernance,
- Quatre commissions issues du CA traitent de sujets spécifiques (commission des finances, commission de la revue des projets d'établissement, commission d'évaluation des pratiques professionnelles et commission communication) et garantissent ainsi la coordination entre les administrateurs, la direction générale et les représentants des établissements,
- La direction générale dirige l'Association en veillant à la mise en œuvre au sein des établissements des décisions du CA.

En outre, un Comité d'audit a été constitué et un plan annuel d'audit est mené sur la base d'une cartographie associative des risques.

Le fonctionnement opérationnel de l'association Vivre et devenir repose sur une étroite collaboration entre la direction générale et les établissements. La direction générale met en œuvre les décisions du conseil, assure le management des directions d'établissements et leur contrôle. Les établissements et services assurent l'accompagnement des personnes accueillies dans le cadre de délégations formalisées, avec l'appui de la direction générale. Cette dernière assure les principales missions suivantes :

- Management des directeurs : définition des objectifs, évaluation, appui stratégique
- Développement : création d'établissements et services, partenariats

- Finance : comptabilité, fiscalité, trésorerie, contrôle interne, gestion de la dette et des emprunts
- Ressources humaines et paye : appui sur le droit social et la gestion des payes
- Qualité : promotion de la qualité, appui aux démarches de certification et d'évaluation
- Systèmes d'information : appui sur la mise en place d'outils ou de matériel
- Immobilier : appui dans la maintenance et l'entretien des établissements
- Communication interne et externe et fundraising.

## 2.3. Etablissements et services

L'association Vivre et devenir gère 32 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux ainsi qu'un centre culturel :

- Deux établissements hospitaliers de soins de suite et réadaptation et une clinique psychiatrique,
- Huit instituts médico-éducatifs,
- Deux foyers de vie,
- Deux maisons d'accueil spécialisé,
- Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- Deux maisons d'enfants à caractère social,
- Cinq services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD),
- Cinq résidences accueil,
- Un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés psychiques (SAMSAH),
- Deux services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD),
- Un groupe d'entraide mutuelle (GEM),
- Un foyer de jeunes travailleuses.

Les établissements et services sont présents dans quatre régions : Ile-de-France, Grand-Est, Normandie et Provence Alpes Côte-d'Azur.

Plusieurs dispositifs sont rattachés à ces établissements et services et illustrent la volonté de l'association d'être en adaptation continue et d'inscrire ses accompagnements dans le milieu ordinaire : unités d'enseignements, pôle de soutien à l'inclusion scolaire, dispositif intégré handicap, PCPE, équipe mobile soins palliatifs, dispositifs d'habitat inclusif, équipes mobiles handicap et protection de l'enfance, ...

## 2.4. Valeurs de l'association Vivre et devenir

L'association Vivre et devenir a pour valeurs :

- L'accomplissement : chaque personne est unique et a le droit de se réaliser et de s'épanouir.
- La vitalité : la générosité et l'audace de nos projets ouvrent des voies nouvelles pour construire l'avenir.
- La responsabilité : notre démarche est tournée vers l'amélioration continue de nos pratiques, l'utilisation optimale de nos moyens et le respect de l'environnement.

L'Association Vivre et devenir - Villepinte - Saint-Michel œuvre en faveur des personnes fragilisées, là où les besoins sont mal couverts. L'assemblée générale de juin 2022 a validé le **projet associatif 2022-2026**, qui comporte les trois grands axes stratégiques suivants :

- **L'accomplissement des personnes**, des familles et des bénévoles ;
- **La consolidation et le développement des territoires** dans une démarche de création de valeur partagée ;
- Une organisation agile qui valorise la **capacité d'agir des collaborateurs**.

# 3. Principes, règles et méthodes comptables

## 3.1. Principes comptables retenus par l'association

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2023 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Du règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

Il a été également tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations pouvant entraîner des dérogations aux principes comptables.

## 3.2. Correction d'erreur comptable et de présentation

Une correction d'erreur comptable est intervenue au cours de l'année 2023. Elle concerne la régularisation de la comptabilisation des subventions reçues dans le cadre des travaux de 2016-2018 sur l'IME Marie-Auxiliatrice :

- Jusqu'à présent, les subventions étaient reprises à un rythme plus rapide que celui auquel les travaux s'amortissent : cela générerait un excédent artificiel de 155k€ par an ;
- En 2023, nous avons corrigé cette erreur de comptabilisation de manière rétroactive ce qui génère une charge de 573k€ au-delà des 155k€ de coût annuel.

## 3.3. Faits majeurs 2023 et éléments significatifs intervenus depuis la clôture

### 3.3.1. Modification du périmètre de l'association

Si aucune modification du périmètre n'est intervenue en 2022, deux traités, conclus en 2023, auront un impact sur le périmètre 2024 de l'association :

- Signature d'un traité de fusion avec l'association AEHM en décembre 2023 qui acte le principe de fusion absorption de l'AEHM par Vivre et devenir en 2024 ;
- Signature d'un traité d'apport partiel d'actifs avec la Fondation Léopold Bellan qui acte le principe d'une cession de la MECS Henri Ruel à la Fondation en 2024.

Il faut aussi noter que de nombreuses solutions d'accompagnement nouvelles ont été déployées en 2023 au sein des établissements de Vivre et devenir. Ces extensions, qui ont permis la création de plus de 60 nouvelles solutions, ont généré plus de 4M€ de produits supplémentaires en 2023.

### 3.3.2. Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

#### 3.3.2.1. Revalorisations salariales applicables en 2023

**Au-delà des mesures de revalorisations salariales Ségur et Laforcade qui impactent nos comptes depuis 2021 pour les unes et 2022 pour les autres, les dépenses de personnel 2023 intègrent les revalorisations salariales suivantes :**

- **BAD (Branche de l'aide à domicile)** : La valeur du point dans la branche privée non lucrative de l'aide à domicile est portée à 5,77€, en augmentation de 2,67% par rapport à sa valeur initiale. Cette augmentation est entrée en vigueur en mai 2023 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2022. Les comptes 2023 de nos 2 services à domicile intègrent donc 18 mois de revalorisations salariales. Cela représente 70k€ environ.
- **CCN 51 et 66** : Application en année pleine de **l'augmentation de la valeur du point** de nos 2 conventions collectives principales, les CCN 51 et 66 :
  - ✓ La hausse de la valeur du point des CCN 51 et 66 (+3%) au 1<sup>er</sup> juillet 2022 est appliquée sur 12 mois en 2023 (versus 6 mois en 2022) ;
  - ✓ Ceci génère une augmentation mécanique de notre masse salariale : + 0,7 M€ environ.

#### 3.3.2.2. Contexte inflationniste et coût de l'énergie

Nous anticipions en 2022 une très forte augmentation de nos dépenses 2023 du fait du contexte inflationniste lié à la crise ukrainienne. Les **achats externes** progressent de +8,9% entre 2022 et 2023, ce qui représente **+2,0 M€**. De manière attendue, l'énergie est en hausse de +36% (+0,7 M€) malgré une diminution de 10% de notre consommation d'énergie (hors aides gouvernementales, la hausse atteindrait les +55%). D'autres postes ont été impactés par l'inflation mais de manière plus limitée : alimentation +0,3 M€, maintenance liée aux bâtiments +0,2 M€, l'informatique-télécom +0,3M€.

#### 3.3.2.3. Négociation du CPOM PACA

L'association a signé en 2023 un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) sur 5 ans (2023-2027) avec l'ARS Provence Alpes Côte d'Azur. Ce contrat est relatif à la MAS LES IRIS (13) et au Dispositif d'accompagnement médico-éducatif Bell'Estello (83). Il permet à ces deux établissements de fonctionner sur la base d'une dotation globale (forfaitaire) et non plus sur un principe de prix de

journée. Lors de la négociation du CPOM, il a été convenu de reverser à l'ARS le trop-perçu des années antérieures (erreur de l'ARS en notre faveur) d'un montant de 1 095 000 €.

### 3.3.3. Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Plusieurs évènements postérieurs à la clôture sont à mentionner :

- La réalisation de la fusion-absorption de l'association AEHM par Vivre et devenir au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- La signature d'un mandat de gestion sur l'Association La Clé qui propose une large palette de solutions à des personnes en situation de handicap psychique sur le territoire de Rouen (76). Les activités de La Clé sont très similaires à celles du Dispositif Habitat Côté Cours.
- La prolongation du mandat de gestion et du traité d'apport partiel d'actifs avec la Fondation Léopold Bellan dans le cadre de la cession de la MECS Henri Ruel à la Fondation Léopold Bellan : la cession sera effective fin juin 2024.
- La mise en place de 5 directions régionales afin d'assurer un management et un soutien de proximité des directions d'établissements et services dans un contexte de développement de l'association
- De nouvelles perspectives de développement avec la création de plus de 100 nouvelles places en Ile de France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARS Ile de France suite à l'annonce de la création de 50 000 nouvelles solutions par le CNH.

## 3.4. Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 3.5. Organisation comptable

L'Association Vivre et devenir - Villepinte – Saint-Michel présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont attachés sous le contrôle de tiers financeurs.

La tenue de la comptabilité des activités de l'association est décentralisée au niveau des Pôles de Services Régionaux (PSR) au niveau de l'Ile-de-France et de la Normandie, du Grand-Est, de la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une équipe comptable au siège assure la coordination et l'agrégation.

La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (SSR, EHPAD, MAS, IME, etc.).

## 3.6. Comptes de liaison

Les flux entre chaque comptabilité sont enregistrés au moyen de comptes de liaison. La trésorerie et les règlements aux tiers (fournisseurs, organismes fiscaux et sociaux, salariés, ...) sont gérés au niveau de chaque établissement de l'association.

Au 31 décembre 2023, les comptes de liaison sont éliminés dans le cadre des opérations de neutralisation visant à établir les états financiers combinés de l'association.

## 3.7. Autres règles comptables spécifiques

### 1.1.1 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1er janvier 2020 :

- Les biens reçus par legs et donations par l'entité au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

A la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et pas encore réalisés est portée en fonds reportés.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			DOTATIONS CNR ACCORDE	UTILISATIONS		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Périmètre N-1	Transfert	Périmètre N		Montant global	Dont remboursements	Montant global
<b>Ressources liées à la générosité du Public</b>							
Terrain reçu en legs	42 788		42 788		98		42 690
<b>TOTAL</b>	<b>42 788</b>		<b>42 788</b>	<b>0</b>	<b>98</b>	<b>0</b>	<b>42 690</b>

### 1.1.2 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M21, secteur sanitaire, n'est pas remise en cause, sa comptabilisation est inchangée. Il a été néanmoins procédé par homogénéité au reclassement de ces provisions en fonds dédiés pour investissement.

## 3.8. Détermination du résultat

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des Agences Régionales de Santé (ARS) ou des Conseils Départementaux (CD) qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F.

En ce sens, trois niveaux de résultats apparaissent :

- Le **résultat comptable** : respecte les principes et règles comptables en vigueur. C'est ce résultat qui, une fois consolidé, est certifié par les Commissaires aux comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- Le **résultat effectif** : correspond au résultat comptable auquel on ajoute le résultat N-2 tel que notifié par le financeur (c'est-à-dire pour l'exercice 2023, celui de l'année 2021).
- Le **résultat à affecter** : reprend le résultat effectif auquel on retranche la dette des congés payés sur certains établissements financés par les Conseils Départementaux qui n'accepteront pas cette charge l'année de la provision, mais seulement l'année de la prise effective des congés. Ces « *retraitements congés payés* » sont de plus en plus marginaux.

Le résultat de l'association est issu de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte-tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

En euro	Résultats comptables 2023	Reprise résultat N-2	Résultat effectif 2023	Retraitements congrés payés	Résultats 2023 à affecter
Bell Estello - IME	111 349	-321 557	-210 208	25 812	-184 396
Bell Estello - SESSAD	-122 877	-23 751	-146 628	11 266	-135 362
<b>Bell Estello (DAM)</b>	<b>-11 528</b>	<b>-345 308</b>	<b>-356 836</b>	<b>37 078</b>	<b>-319 758</b>
Les Iris (MAS)	-95 272	+173 128	77 856	-45 977	31 879
<b>Périmètre CPOM PACA</b>	<b>-106 800</b>	<b>-172 180</b>	<b>-278 980</b>	<b>-8 899</b>	<b>-287 879</b>
Accueil de jour Hébergement	1 443		1 443		1 443
Accueil de jour Soins	-6 585		-6 585		-6 585
EHPAD Dépendance	-56 454		-56 454		-56 454
EHPAD Hébergement	207 003		207 003		207 003
EHPAD Soins	-89 659		-89 659		-89 659
<b>Périmètre CPOM EPHAD château AY</b>	<b>55 748</b>		<b>55 748</b>		<b>55 748</b>
Accueil de jour Dépendance	-6 719	-1 308	-8 027		-8 027
<b>EHPAD du Château d'AY</b>	<b>49 029</b>	<b>-1 308</b>	<b>+47 721</b>		<b>47 721</b>
<b>Cap Intégration Marne (SAAD)</b>	<b>-4 404</b>	<b>+38 000</b>	<b>33 596</b>	<b>-14 324</b>	<b>19 272</b>
<b>Plume (Centre Maternel)</b>	<b>-1 628</b>	<b>+7 431</b>	<b>5 803</b>	<b>6 519</b>	<b>12 322</b>
<b>Sainte Chrétienne (MECS)</b>	<b>11 302</b>	<b>+38 615</b>	<b>49 917</b>	<b>23 810</b>	<b>73 728</b>
<b>Habitat Inclusif Grand Est</b>	<b>9 543</b>		<b>9 543</b>		<b>9 543</b>
Côté Cours GEM	6 722		6 722		6 722
Côté Cours Logement	18 750		18 750		18 750
Côté Cours S3A	-32 533		-32 533		-32 533
Côté Cours SAMSAH	49 822		49 822		49 822
<b>Côté Cours</b>	<b>42 761</b>		<b>42 761</b>		<b>42 761</b>
IME Pigeon	-10 324	-27 403	-37 727	9 237	-28 490
IME du Perche	-93 285	+17 027	-76 258	32 976	-43 282
SESSAD du Perche	32 329	+30 000	62 329	1 790	64 119
<b>Dispositif du perche</b>	<b>-71 280</b>	<b>+19 624</b>	<b>-51 656</b>	<b>44 003</b>	<b>-7 653</b>
<b>Foyer Pierre Olivaint (FJT)</b>	<b>-8 416</b>		<b>-8 416</b>		<b>-8 416</b>
<b>Henri Ruel (MECS)</b>	<b>-234 097</b>		<b>-234 097</b>	<b>84 404</b>	<b>-149 693</b>
<b>MECMES</b>	<b>603 779</b>		<b>603 779</b>	<b>28 304</b>	<b>632 083</b>
<b>Habitat Inclusif Ile-de-France</b>	<b>17 096</b>		<b>17 096</b>		<b>17 096</b>
<b>Résidence de l'Ourcq</b>	<b>25 001</b>		<b>25 001</b>		<b>25 001</b>
<b>Résidence de Luppé</b>	<b>-3 383</b>		<b>-3 383</b>		<b>-3 383</b>
<b>Denisien (SESSAD)</b>	<b>227 545</b>		<b>227 545</b>		<b>227 545</b>
<b>Excelsior (IME)</b>	<b>700 562</b>		<b>700 562</b>		<b>700 562</b>
<b>Isabelle (Foyer)</b>	<b>-398 975</b>		<b>-398 975</b>		<b>-398 975</b>
<b>Le Tremplin (IME)</b>	<b>268 526</b>		<b>268 526</b>		<b>268 526</b>
<b>Marie Auxiliatrice (IME)</b>	<b>-710 148</b>		<b>-710 148</b>		<b>-710 148</b>
IME Saint Michel	111 624		111 624		111 624
SESSAD Saint Michel	-58 117		-58 117		-58 117
<b>Pôle Autisme Paris (IME, SESSAD)</b>	<b>53 507</b>		<b>53 507</b>		<b>53 507</b>
Saint Louis (Foyer)	-166 763		-166 763		-166 763
Saint Louis (MAS)	1 373 638		1 373 638		1 373 638
<b>Saint Louis (Foyer, MAS)</b>	<b>1 206 875</b>		<b>1 206 875</b>		<b>1 206 875</b>
<b>Soubiran (IME)</b>	<b>-77 784</b>		<b>-77 784</b>		<b>-77 784</b>
<b>Périmètre CPOM IDF</b>	<b>1 270 107</b>		<b>1 270 107</b>		<b>1 270 107</b>
<b>Sainte Marie (EHSSR)</b>	<b>-72 210</b>		<b>-72 210</b>		<b>-72 210</b>
<b>Sainte Marthe (EHSSR)</b>	<b>337 699</b>		<b>337 699</b>		<b>337 699</b>
<b>Saint Paul (Maison de santé)</b>	<b>62 509</b>		<b>62 509</b>		<b>62 509</b>
<b>Etablissements Sanitaires</b>	<b>327 997</b>		<b>327 997</b>		<b>327 997</b>
<b>Direction Générale</b>	<b>-43 973</b>		<b>-43 973</b>		<b>-43 973</b>
<b>Résultat sous Ctrl financeur</b>	<b>1 882 633</b>	<b>-69 818</b>	<b>+1 812 816</b>	<b>+163 816</b>	<b>1 976 632</b>
<b>Centre culturel Saint Paul</b>	<b>158 193</b>		<b>158 193</b>		<b>158 193</b>
<b>Vie associative</b>	<b>128 096</b>		<b>128 096</b>		<b>128 096</b>
<b>Résultat Gestion Propre</b>	<b>286 289</b>		<b>286 289</b>		<b>286 289</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 168 923</b>	<b>-69 818</b>	<b>2 099 105</b>	<b>163 816</b>	<b>2 262 921</b>

# 4. Règles comptables spécifiques

## 4.1. Immobilisations

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels.

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, les matériels, et plus globalement les équipements dont la durée de vie est supérieure à une année d'exploitation.

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement de dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable à travers le règlement n°2014-03. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2023	Acquisitions de l'Exercice 2023	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2023	Transferts	Immobilisations au 31 Décembre 2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
201 Frais d'établissement	46 687				46 687
203 Frais de recherche et de développement					
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	1 024 605	7 413	91 793		940 225
206 Droit au bail					
208 Autres immobilisations incorporelles	228 150				228 150
<b>TOTAL I</b>	<b>1 299 442</b>	<b>7 413</b>	<b>91 793</b>		<b>1 215 062</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
211 Terrains	2 723 548				2 723 548
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	1 793 662			316 671	2 110 333
213 Constructions sur sol propre	77 414 030	634 406	63 208	7 369 201	85 354 430
214 Constructions sur sol d'autrui	37 266 936		44 702		37 222 234
215 Installations, matériel et outillage techniques	8 266 173	400 733	475 148	-7 410	8 184 348
218 Autres immobilisations corporelles	13 549 925	1 979 803	549 250	708 962	15 689 440
Dont Matériel de transport (2182)	2 605 572	309 882	75 797		2 839 657
Dont Matériel de bureau (2183)	2 458 355	414 515	316 242		2 556 628
<b>TOTAL II</b>	<b>141 014 274</b>	<b>3 014 941</b>	<b>1 132 307</b>	<b>8 387 424</b>	<b>151 284 333</b>
<b>Immobilisations corporelles en-cours</b>					
Immobilisations corporelles en-cours	5 200 078	3 675 991,32	33 915	-8 387 424,26	454 730
<b>TOTAL III</b>	<b>5 200 078</b>	<b>3 675 991</b>	<b>33 915</b>	<b>-8 387 424</b>	<b>454 730</b>
<b>Avances et acomptes</b>					
Avance et acomptes					
<b>TOTAL IV</b>					
<b>Biens reçus par leg ou donation destinés à être cédés</b>					
Biens reçus par leg ou donation destinés à être cédés	40 600				40 600
<b>TOTAL V</b>	<b>40 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 600</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	1 600				1 600
Créances rattachées à des participations	316				316
Autres titres immobilisés	237 641	4 514			242 155
Prêts	820 157		7 712		812 445
Autres immobilisations financières	234 144	825	350		234 619
<b>TOTAL VI</b>	<b>1 293 857</b>	<b>5 339</b>	<b>8 062</b>	<b>0</b>	<b>1 291 134</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>148 848 252</b>	<b>6 703 685</b>	<b>1 266 078</b>	<b>0</b>	<b>154 285 859</b>

## 4.2. Amortissements des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux couramment retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Logiciels	1 à 3 ans (L)*
Constructions	15 à 50 ans (L)
Agencements, aménagements	10 à 20 ans (L)
Installations, matériels, outillages	5 à 10 ans (L)
Matériel de transport	3 à 5 ans (L)
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans (L)
Matériel informatique	3 à 5 ans (L)

\*(L : Linéaire, D : Dégressif ; E : Exceptionnel)

Pour les constructions, la méthode des composants est appliquée depuis plusieurs années.

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir selon la règle du prorata temporis.

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 01/01/2023	Dotations 2023	Diminutions 2023	Amortissements et dépréc. au 31/12/2023
<b>immobilisations incorporelles</b>	<b>1 201 551</b>	<b>45 812</b>	<b>91 793</b>	<b>1 155 569</b>
Frais de constitution	46 687			46 687
Concess. droit similaire, brevet ...	953 936	25 171	91 793	887 314
Logiciels	19 525	13 536		33 061
Autre immobilisation incorporelle	181 402	7 105		188 507
<b>immobilisations corporelles</b>	<b>68 798 576</b>	<b>6 560 589</b>	<b>1 146 364</b>	<b>74 212 302</b>
Agencements/amenagements terrains	532 545	76 367		608 912
Bâtiments	29 635 319	2 647 682	12 102	32 270 899
Installations generales, agencement	8 531 347	635 822	57 580	9 109 588
Constructions sur sol dautru	9 469 145	1 129 933		10 598 578
amort igaac s/sol autrui	4 264 419	216 483	44 702	4 436 201
Installations a caractere spé.	271 190	9 433	53 728	226 895
Matériel médical	1 260 361	178 704	110 741	1 328 323
Matériel pédagogique	352 237	35 924	42 128	346 034
Mat pédagogique : taxe apprentissag	383 803	3 669	10 005	377 468
Autres matériels	3 540 936	181 129	247 691	3 474 374
Outillage	217 657	4 495	13 607	208 546
Agct/amenagement materiel/outillage	941 262	34 529	622	975 169
Instal gnales-Agct-Aménag. divers	2 790 428	457 935	39 314	3 209 050
Matériel de transport	1 983 923	292 519	75 797	2 200 645
Materiel de bureau et informatique	1 863 772	323 904	319 671	1 868 005
Mobilier	2 391 707	283 185	84 653	2 590 239
Autres immobilisations corporelles	368 524	48 876	34 023	383 376
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>70 000 127</b>	<b>6 606 401</b>	<b>1 238 157</b>	<b>75 367 871</b>

### 4.3. Etat des stocks

Les différentes catégories de stock ont été valorisées au 31 décembre 2023.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

### 4.4. Etats des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 439 223 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		1 an au plus	A plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Prêts	812 445		812 445
Autres immobilisations financières	478 689		478 689
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances art.58 ou art. 35 et autres	441 030		441 030
Usagers et comptes rattachés	4 954 976	4 197 556	757 420
Autres créances	3 485 975	2 435 975	1 050 000
Charges constatées d'avance	264 344	264 344	
<b>TOTAL</b>	<b>10 437 459</b>	<b>6 897 875</b>	<b>3 539 584</b>

#### Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	628 489
Personnel - produits à recevoir	662
Charges sociales - produit à recevoir	15 264
Impôts et taxes - produits à recevoir	350 425
Divers - produits à recevoir	304 407
<b>Total</b>	<b>1 299 247</b>

#### Dépréciation des actifs

NATURE DES PROVISIONS	Provisions au début de l'exercice	Dotation 2023	Reprise 2023	Provisions à la fin de l'exercice
<b>Dépréciations</b>				
29 - des Immobilisations				
39 - des Stocks et En-Cours				
49 - des Comptes de Tiers	609 318	595 606	18 288	1 186 636
59 - des Comptes Financiers				
<b>Total (II)</b>	<b>609 318</b>	<b>595 606</b>	<b>18 288</b>	<b>1 186 636</b>
	Dt Exploitation	595 606	18 288	
	Dt Exceptionnel			

## 4.5. Etats des placements

Les placements correspondent à des contrats de capitalisation en fonds euros.

502 851 € d'intérêts capitalisés ont été comptabilisés dans le résultat au titre de l'exercice 2023.

Ces intérêts sont soumis à l'impôt sur les sociétés (IS) au taux de 24 %. L'IS correspondant a fait l'objet d'une provision.

L'impôt sur les sociétés applicable au secteur non lucratif pour les produits financiers a fait l'objet d'une provision pour un montant 429 263 €.

## 4.6. Fonds associatifs avec ou sans droit de reprise

### Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
	01/01/2023				31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	19 586 645				19 586 645
Fonds propres avec droit de reprise	723 830				723 830
Réserves	31 977 310	635 426	541 157	1 814 811	31 339 081
Report à nouveau	-2 169 563	-1 267 377	396 286	541 157	-3 581 811
<i>dont report à nouveau des activités sous gestion contrôlée (1)</i>	<i>-2 327 982</i>	<i>-1 199 608</i>	<i>491 373</i>	<i>541 156</i>	<i>-3 577 373</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-631 951	631 951	2 168 923		2 168 923
<i>dont résultat des activités sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 199 608</i>	<i>1 199 608</i>			<i>0</i>
<b>Situation nette</b>	<b>49 486 271</b>	<b>0</b>	<b>3 106 366</b>	<b>2 355 968</b>	<b>50 236 668</b>
Subventions d'investissement	7 283 109		934 263	283 534	7 933 839
Provisions réglementées	1 940 660				1 940 660
<b>TOTAL</b>	<b>58 710 040</b>	<b>0</b>	<b>4 040 629</b>	<b>2 639 502</b>	<b>60 111 167</b>

## 4.7. Les provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotation 2023	Reprise 2023	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS	791 474	-	-	791 474
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Plus-values de cession d'éléments d'actif	1 149 186	-	-	1 149 186
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 940 660</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 940 660</b>

## 4.8. Les provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Montant au 1er janvier 2023	Réaffectations	Montant au 1er janvier 2023	Dotation de l'Exercice 2023	Reprise de l'Exercice 2023	Montant au 31 Décembre 2023
<b>Provisions pour Risques et Charges</b>						
151 - Provisions pour Risques	946 339		946 339	455 188	323 020	1 078 507
153 - Provisions pour retraite	5 345 753		5 345 753	281 298	356 003	5 271 048
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)	418 470		418 470		6 436	412 034
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	81 862		81 862		2 465	79 397
<b>Total (I)</b>	<b>6 792 424</b>	<b>0</b>	<b>6 792 424</b>	<b>736 486</b>	<b>687 924</b>	<b>6 840 986</b>

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste(nt) incertain(s). Il s'agit notamment des **provisions pour litiges** et de la **provision pour départ à la retraite**.

Les **engagements de retraite** sont constatés dans les comptes au 31/12/2023 pour l'ensemble des salariés de l'association, en provisions pour risques et charges.

Les critères retenus pour le calcul de ces engagements reposent sur : l'application des différentes conventions collectives existantes dans l'association (CCN 51, CCN 66, BAD, FJT), l'âge légal de départ (64 ans), ainsi que sur des probabilités liées au sexe, au turnover et à la mortalité.

La valorisation actuarielle de l'ensemble des engagements de retraite, chargés au taux de 50% s'élève à 5 271 K€ au 31/12/2023.

## 4.9. Les Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à des financements dont les dépenses n'ont pas été réalisées à la clôture de l'exercice mais pour lesquelles l'établissement s'est engagé à les effectuer.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REAFFECTATION	DOTATIONS CNR ACCORDE	UTILISATIONS	ALA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Périmètre N			Montant global	Montant global
<b>Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement des investissements</b>					
CENTRE CULTUREL SAINT PAUL	234 116			1 788	232 328
CLINIQUE SAINT PAUL	700 009			62 685	637 324
CENTRE MATERNEL - PLUME -	700				700
EHPAD CHATEAU D'AY	603 677	-4 767	36 000		634 911
FOYER SAINT LOUIS	4 483				4 483
IME BELLESTELLO	167 495			21 448	146 047
IME EXCELSIOR	1 142 450	614 000		95 995	1 660 455
IME Le TREMPLIN	6 120				6 120
IMP MARIE AUXILIATRICE	4 779 474		406 275	255 519	4 930 229
MAS SAINT LOUIS	659 639	800 000	10 051	54 192	1 415 498
MAS LES IRIS	974 912		89 300	60 676	1 003 536
MECS HENRI RUEL	39 038		22 700	61 738	0
MECS SAINTE CHRETIENNE - FOYER -	59 778			55 449	4 329
IME SERVAN	259 407			37 214	222 193
RESIDENCE ACCUEIL DE L'OURCQ		21 000		1 580	19 420
SESSAD PERCHE	20 851				20 851
SSR SAINTE MARTHE	1 801 660		83 512	89 808	1 795 364
SSR SAINTE MARIE	1 281 683		250 000	23 146	1 508 537
MECMES	2 750 000	-2 750 000			0
SESSAD SAINT MICHEL	0		5 062	452	4 610
IME SAINT MICHEL	9 120			277	8 843
<b>TOTAL</b>	<b>15 494 611</b>	<b>-1 319 767</b>	<b>902 900</b>	<b>821 967</b>	<b>14 255 777</b>

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REAFFECTATION	DOTATIONS CNR ACCORDE	A LA UTILISATIONS CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Montant global
<b>Contributions financières d'organismes privées destinées au financement des investissements</b>					
CLINIQUE SAINT PAUL	13 380	-1 638			11 741
FOYER SAINT LOUIS	255		2 431	255	2 431
FOYER ISABELLE	155 488			18 800	136 688
IME BELLESTELLO	14 496	34 910		37 460	11 946
IME EXCELSIOR	43 829	4 755		3 630	44 954
IME DE SOUBIRAN	305 000	11 395		76 130	240 265
IME Village SAINT MICHEL	10 209	253 657		30 693	233 173
IMP MARIE AUXILIATRICE	808 386	332 791		80 732	1 060 445
RESIDENCE ACCUEIL DE L'OURCQ	12 799	-10 000			2 799
SESSAD Village SAINT MICHEL	1 838	8 728		6 701	3 864
SSR SAINTE MARIE	75 979	200		6 184	69 995
VIE ASSOCIATIVE	278 136	-424 229	432 703		286 610
CAP INTEGRATION MARNE	0	12 500		463	12 037
CENTRE CULTUREL SAINT PAUL	25 450				25 450
DIRECTION GENERALE	47 870	44 305		54 065	38 110
EHPAD CHÂTEAU D'AY	0	6 852		6 852	0
GEM COTE COURS	180			180	0
IME LE TREMPAIN	17 438	9 610		6 526	20 523
IME DU PERCHE	43 704	4 285	767	6 903	41 853
IME PIGEON	2 226	8 340		5 420	5 146
LOGEMENT COTE COURS	6 810	103 080		6 631	103 258
MAS SAINT LOUIS	14 611	3 249		255	17 605
MAS LES IRIS	972	15 600		5 652	10 920
MECS SAINTE CHRETIENNE - FOYER -		13 085		8 144	4 941
SAMSAH COTE COURS	0				0
SESSAD DU PERCHE	3 626	85	38 278	85	41 904
SSR SAINTE MARTHE	0				0
SESSAD DENISIEN	0	9 355		9 355	0
SESSAD SERVAN	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>1 882 681</b>	<b>440 913</b>	<b>474 179</b>	<b>371 115</b>	<b>2 426 659</b>

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REAFFECTATION	DOTATIONS CNR ACCORDE	A LA UTILISATIONS CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Montant global
<b>Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement de mesures d'exploitations</b>					
IME EXCELSIOR	16 899			7 032	9 867
IME DE SOUBIRAN	5 000		216 000	104 300	116 700
IME BELLESTELLO			201 485		201 485
IME Village SAINT MICHEL	66 786			66 786	0
IME Le TREMPIN	36 751		17 496	8 484	45 763
IMP MARIE AUXILIATRICE	56 953		202 188	50 369	208 771
MAS SAINT LOUIS	1 760 558		646 668	809 931	1 597 295
MAS LES IRIS	76 870		355 651	72 927	359 594
MECS SAINTE CHRETIENNE - FOYER -	2 086	1 000		1 488	1 599
MECMES	127 245			127 245	0
SESSAD DENISIEN	67 807		43 000	7 807	103 000
SESSAD Village SAINT MICHEL	62 096		1 500	23 515	40 081
SSR SAINTE MARIE	30 000	8 992	137 620		176 612
S3A COTE COURS			35 400		35 400
GEM COTE COURS	0		10 000		10 000
HABITAT INCLUSIF GRAND EST	78 104	20 000		66 087	32 018
HABITAT INCLUSIF IDF	100 327	-60 000			40 327
SAMSAH COTE COURS	18 400	16 800		15 600	19 600
IME PIGEON	1 000	532		1 532	0
CLINIQUE SAINT PAUL	0		83 061		83 061
IME DU PERCHE	31 583	532		17 978	14 137
<b>TOTAL</b>	<b>2 538 465</b>	<b>-12 143</b>	<b>1 950 068</b>	<b>1 381 081</b>	<b>3 095 309</b>
<b>Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public</b>					
Dons	582 111	-392 822			189 289
<b>TOTAL</b>	<b>582 111</b>	<b>-392 822</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>189 289</b>
<b>Ressources liées à la générosité du Public</b>					
Terrain reçu en legs	42 788			98	42 690
<b>TOTAL</b>	<b>42 788</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98</b>	<b>42 690</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 540 656</b>	<b>-1 283 818</b>	<b>3 327 147</b>	<b>2 574 261</b>	<b>20 009 723</b>

Les subventions versées par des personnes morales de droit privé sont considérées comme des contributions financières. Les subventions versées par ces organismes ont fait l'objet d'un reclassement en fonds dédiés en application du règlement ANC 2018-06 sur l'exercice 2021.

## 4.10. État des dettes

DETTES	MONTANT BRUT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 430 894
Emprunts et dettes financières divers	1 421 924
Fournisseurs et comptes rattachés	2 904 702
Dettes fiscales et sociales	11 704 486
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 855
Dépôts des hébergés	
Autres dettes	3 834 901
Produits constatés d'avance	10 039
<b>TOTAL</b>	<b>52 373 800</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 380 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 399 337

### Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	1 040 761
Personnel - congés à payer	3 548 686
Personnel - autres charges à payer	393 359
Charges sociales sur congés à payer	1 403 383
Charges sociales sur Autres charges à payer	100 830
Charges fiscales sur congés à payer	509 742
Charges fiscales sur autres charges à payer	198 160
Autres charges à payer	273 789
<b>Total</b>	<b>7 468 710</b>

Les provisions pour congés à payer et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comptabilisées dans le poste « dettes sociales et fiscales » pour un montant total de 5 461 811 €. La partie non financée jusqu'à l'exercice précédent figure dans le poste report à nouveau pour 1 704 649 €.

## 4.11. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	EXERCICE 2023
Reprise des subventions	283 534
Produits de cession	3 800
Reprise provision	0
Autres produits exceptionnels	86 056
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>373 390</b>
Value comptable des éléments d'actifs cédés	37 132
Contribution Mecs Ste Chrétienne	50 000
Autres charges	131 647
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>218 780</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>154 610</b>

Le résultat exceptionnel est essentiellement marqué par les 283 534 € correspondant aux reprises de subventions liées aux investissements, venant compenser les dotations aux amortissements. Les établissements concernés pour 87 % du montant sont le Foyer Saint Louis, l'IME Excelsior et l'IME Marie Auxiliatrice.

## 5. Autres Informations

### 5.1. Effectifs

ÉTABLISSEMENTS	ETP 2023
CAP INTEGRATION MARNE	40,4
DIRECTION GÉNÉRALE	24,8
DISPOSITIF COTE COURS	55,3
DISPOSITIF DU PERCHE	73,5
EHPAD CHÂTEAU D'AY	69,2
EHSSR SAINTE MARIE	140,7
EHSSR SAINTE MARTHE	71,8
Foyer ISABELLE	12,7
FOYER/MAS SAINT LOUIS	182,7
FOYER PIERRE OLIV AINT	3,0
IME BELL'ESTELLO	92,5
IME EXCELSIOR	65,4
IME Le TREMLIN	36,5
IME SAINT MICHEL	34,3
IME SOUBIRAN	89,4
IME MARIE AUXILIATRICE	167,6
MECMES	30,4
M.E SAINTE CHRÉTIENNE	62,7
MECS HENRI RUEL	46,5
PSR IDF	13,0
PSR MARNE	5,0
PSR PACA	6,0
R. AUX RIVES DE L'OURCQ	2,6
RÉSIDENCE DE LUPPÉ	3,0
SAINTE PAUL DE MAUSOLE	141,0
SESSAD DENISIEN	38,8
SESSAD SAINT MICHEL	39,0
<b>Total général</b>	<b>1547,9</b>

Ces ETP correspondent à l'horaire contractuel de chaque salarié au 31/12/23.

(Exemple : un salarié en contrat à 35 heures correspond ici à 1 ETP ; un salarié en contrat à 17h30 correspond à 0.5 ETP).

### 5.2. Engagements hors bilan

#### Engagements donnés

- Caution bancaire de 741k€ concernant les travaux de l'IME Excelsior.

#### Engagements reçus

- Caution à 100 % par la mairie d'Epervain de 2 357,5 K€ pour l'emprunt souscrit pour la reconstruction de l'aile d'hospitalisation de l'EHSSR Sainte-Marthe.
- Caution de la caisse d'Épargne sur le prêt de la Caisse des Dépôts pour la reconstruction de Saint-Louis.

- Caution à 100% de la ville d'Epernay et du département de la Marne (à hauteur de 50% chacun) sur les deux emprunts d'un total de 3 300 K€ pour la réhabilitation de la MECS Foyer Sainte-Chrétienne.
- Cautions à 100% de la commune de Livry-Gargan sur le prêt de 3 300 K€ et 100% de la ville du Raincy sur le prêt de 2 400 K€ pour la réhabilitation de l'IME Excelsior.
- Caution à 100% de la ville de Fontenay-sous-Bois sur le prêt de 2 500 K€ pour la réhabilitation de la MECS Henri Ruel.
- Caution Interfimo sur l'emprunt LCL pour financer le projet architectural de l'IME Marie-Auxiliatrice.
- Caution à 100% par la ville de Villepinte de l'emprunt de 3 900 K€. La caution est de 3 510 K€ pour l'IME Soubiran.
- Caution pour un emprunt de la Caisse d'Epargne de 196 K€ avec une caution de 100 K€ de la compagnie de garanties et cautions (Saint-Paul-de-Mausole).
- Caution pour un emprunt de la Caisse d'Epargne de 600 K€ avec une caution de 87 K€ de la commune de Saint-Rémy-de-Provence (Saint-Paul-de-Mausole).
- Caution pour un emprunt de 462 K€ avec une caution de 231 K€ de la compagnie de garanties et de cautions pour l'établissement de Saint-Paul-de-Mausole.
- Caution conjointe de la Communauté de Communes Mortagne au Perche et Commune de Mortagne au Perche portant sur le contrat de prêt (N° 00382 00061310402) accordé par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie. Montant du capital restant dû au jour de la signature du transfert du prêt 972 K€.
- Inscription d'une hypothèque légale de prêteur de deniers pour 280 K€ sur 25 ans sur le contrat de prêt Caisse d'Epargne de la maison avenue Firmin Didot à Livry Gargan (activité pilotée par l'IME Excelsior).
- Inscription d'une hypothèque légale de prêteur de deniers pour 280 K€ sur 25 ans sur le contrat de prêt Caisse d'Epargne de la maison Boulevard Marx Dormoy à Livry Gargan (activité pilotée par l'IME Excelsior).
- Caution pour un emprunt de la Caisse d'épargne de 1 500 K€ avec une caution de 22 K€ de la compagnie de garanties et cautions pour l'établissement Sainte- Marie.

### 5.3. Rémunérations des administrateurs de l'association

Les membres du Conseil d'Administration, du Bureau et de l'Assemblée Générale sont tous des bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de l'association.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général.

Le Président et le Trésorier n'étant pas rémunérés, la communication de cette donnée reviendrait à divulguer une information individuelle.

### 5.4. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 71 K€ TTC.

## 5.5. Contributions volontaires en nature

L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.